



CDD, priorité sur son poste en CDI

Par **fleurdelune**, le **19/10/2014** à **15:28**

Bonjour,

J'occupe un poste en cdd depuis 9 mois dans une entreprise. Mon contrat s'intitulait " Poste en intérim dans l'attente d'un recrutement"

La direction effectue actuellement un recrutement en interne et externe pour mon poste en cdi (en interne personne est au courant de ce recrutement).

Ne suis-je pas prioritaire. Je connais le poste et je le maîtrise!!! d'autant plus qu'à l'embauche il m'avait proposé le CDI après ce CDD.

Mon employeur m'a demandé si j'étais intéressé par le CDI et si oui qu'il étudierait ma candidature au même titre que les externes mais que je n'étais pas prioritaire. J'ai l'impression d'avoir été berné.

Par **P.M.**, le **19/10/2014** à **17:22**

Bonjour,

Salarié en CDD, vous n'avez aucune priorité pour être embauché en CDI mais a priori, le motif de recours n'est pas valable car, selon l'Administration pour l'utiliser, il faut que la personne ait déjà été recrutée mais qu'elle ne soit pas disponible immédiatement...

Vous n'indiquez pas s'il s'agit d'un CDD à terme précis ou imprécis, mais normalement sa durée est limitée à 9 mois...

C'est à vous de voir si vous voulez invoquer ces différents éléments pour peser sur la décision de l'employeur ou si vous préférez carrément demander une requalification du CDD en CDI devant le Conseil de Prud'Hommes...